

# Articles pour animaux de compagnie : l'Autorité autorise sans conditions la reprise de Zoomalia par Holding Nicole (« JMT le royaume des animaux »)

Publié le 11 décembre 2025

---

## L'essentiel

Le 12 novembre 2025, la société Holding Nicole a notifié à l'Autorité de la concurrence son intention de prendre le contrôle exclusif de la société Zoomalia. Après examen, l'Autorité a pu écarter tout risque d'atteinte à la concurrence et a autorisé l'opération sans conditions.

## L'opération et les parties

Holding Nicole est à la tête d'un groupe spécialisé dans la distribution au détail de produits pour animaux de compagnie en France, via un réseau de 123 animaleries franchisées sous enseigne « JMT le royaume des animaux ». Elle contrôle également une centrale d'achat destinée à approvisionner ses magasins.

La société Zoomalia est également spécialisée dans la distribution au détail de produits pour animaux de compagnie, via un site internet et une application dédiée ainsi qu'un réseau de 39 animaleries sous enseigne Zoomalia.

## **L'Autorité a pu écarter tout risque d'atteinte à la concurrence lié à l'opération sur les marchés concernés**

Dans le cadre de l'examen de cette opération de concentration, l'Autorité a été amenée à définir, pour la première fois, un marché de la distribution au détail d'articles d'animalerie à l'occasion d'une concentration.

L'Autorité a notamment apprécié les effets de l'opération sur les marchés locaux de la distribution d'articles d'animalerie dans la mesure où les consommateurs, même s'ils ont la possibilité de passer commande sur Internet, achètent majoritairement les produits pour animaux de compagnie (incluant les articles alimentaires) dans les magasins physiques à proximité de leur domicile.

L'Autorité a pu écarter tout risque d'atteinte à la concurrence dans les zones de chalandise concernées, compte tenu des parts de marché limitées de l'entité issue de l'opération et de la présence d'alternatives suffisantes (sous divers formats : animaleries, jardineries ou libres services agricoles).

Considérant que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur ces marchés, l'Autorité de la concurrence l'a donc autorisé sans conditions.

### **DÉCISION 25-DCC-318 DU 11 DÉCEMBRE 2025**

relative à la prise de contrôle exclusif de la société  
Zoomalia par la société Holding Nicole

[Lire le texte intégral](#)

## Contact(s)

Maxence Lepinoy

Chargé de communication,  
responsable des relations avec les  
médias

06 21 91 77 11

[Contacter par mail](#)